



## Droit des personnes nées en France

Par **jrmourad**, le **24/08/2013** à **17:01**

bonjour,

je suis né en France en 1981.

En 1981, mon père de nationalité tunisienne a travaillé dans le commerce en France.

j'ai retourné avec ma mère en Tunisie à l'âge d'1 an et demi, et j'ai grandi ici.

mon père est actuellement retraité et il a lui aussi retourné définitivement en Tunisie.

j'ai terminé mes études universitaires en Tunisie et je travaille en tant qu'ingénieur dans une structure publique à Tunisie.

je suis marié en 2009 et j'ai un enfant de 2 ans.

ma question est la suivante: y a-t-il une possibilité à mon âge de retourner en France avec une demande de carte de séjour ou une demande de nationalité française.

pour information: mon travail m'a permis de visiter la France plusieurs fois dans des missions courtes, et si il faudrait que je me déplace en France je le ferai.

merci de me répondre

Par **youris**, le **24/08/2013** à **17:43**

bjr,

selon vos renseignements, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française.

pour venir travailler en France, il faut que votre métier fasse partie des métiers dits "en tension" et que vous obteniez un visa long séjour.

il vous faut donc pour renseigner auprès d'un consulat de France en Tunisie.

cdt

Par **jrmourad**, le **24/08/2013** à **18:50**

merci M youris pour votre réponse